

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRÉGONNEAU

Séance du 17 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREGONNEAU, dûment convoqué par le Maire s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame KERROGUES Joanne, Maire.

Etaient présents : KERROGUES Joanne, LE DU Pascal, QUEMENER-GUILLOU Aurélie, GUILLOU Didier, LE CERF Frédéric, LABARRE Magalie, BASSET William, ROPERS Manon, PENNEC Kévin, PIERRES Manuella, FAMEL Jonathan, TREBOUTA Christophe, EVEN Marina

Absente excusée : ROLLAND Mathilde

Secrétaire de séance : ROPERS Manon

Nombre de membres : 15	Date de la convocation : 08/09/2026
Nombres absents : 1	Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 14	

2.Désignation du correspondant incendie et secours :

Madame le Maire explique qu'il convient de nommer un correspondant communal incendie et secours en application de la Loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 et à l'article D.731-14 du Code de sécurité intérieure, après les élections municipales.

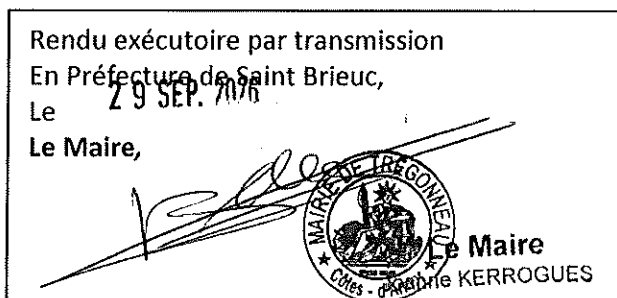
Les missions du correspondant-incendie sont essentiellement des missions d'information et de sensibilisation des habitants et du Conseil Municipal sur les questions de sécurité et de défense-incendie.

Le correspondant-incendie est placé sous l'autorité du Maire.

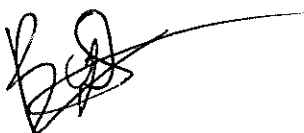
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :

De NOMMER Mme QUEMENER-GUILLOU Aurélie correspondante communale incendie et secours pour le présent mandat.

Fait à TREGONNEAU, le **29 SEP. 2026**



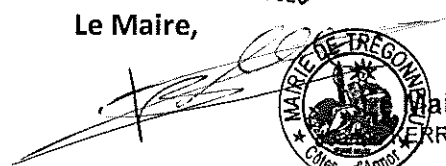
Le secrétaire de séance,



Pour extrait conforme au registre,

Le **29 SEP. 2026**

Le Maire,



Maire
KERROGUES

Le secrétaire de séance,

